

Le plus que nous pourrions espérer utiliser serait 50 pieds, tandis que, si nous exploitons le tout au Canada, nous jouirons de la totalité de cette source d'énergie.

D. Le présent bill semble donner au gouvernement du Canada le pouvoir de régir les travaux sur les cours d'eau, non seulement à la frontière ou près de la frontière, mais jusqu'à la source du plus petit affluent d'un cours d'eau international, c'est-à-dire jusqu'à ces ruisseaux minuscules qui font partie du réseau du Columbia. Est-il nécessaire d'établir un tel système de régie sur tous ces affluents?—R. Je ne suis pas un expert en fait de rédaction de mesures législatives, monsieur Green, mais j'estime que la mesure en question est très importante en raison du fait que les réservoirs les plus précieux sont ceux qui sont situés à une plus grande altitude. Plus les réservoirs sont élevés, plus ils sont importants au point de vue de la production de l'énergie; et, dans les années qui viendront, quand l'emmagasinage de l'eau sur les cours d'eau principaux sera devenu impraticable, notre source d'approvisionnement la plus précieuse sera l'eau emmagasinée sur ces affluents. En réalité, nous explorons ces possibilités dès maintenant et aussi rapidement que nous pouvons trouver des ingénieurs pour effectuer les explorations. Quant à moi, je crois que les mesures envisagées par le bill sont praticables ou non selon qu'elles exercent ou non une influence sur l'utilisation des eaux en dehors du pays. Mais, je le répète, je ne me pique pas d'être un expert en fait de rédaction de mesures législatives.

LE PRÉSIDENT: Toute autre question relative à l'interprétation juridique du bill pourra être posée plus tard. Monsieur Herridge.

*M. Herridge:*

D. Je suis heureux, monsieur le président, que mon tour soit venu de grignoter un peu, si je puis ainsi m'exprimer, un os qui est déjà passablement grugé. Je désire d'abord faire quelques observations, après quoi j'aimerais à poser quelques questions de portée générale.

Comme député de la division électorale qui est à cheval, pour ainsi dire, sur la partie principale du réseau de la Kootenay et du Columbia, je suis fort intéressé, vous le comprendrez facilement, et je le suis depuis plusieurs années, à cette question qui intéresse aussi tous mes commettants.

Depuis dix ans, j'ai suivi attentivement les études et enquêtes sur place dont le général McNaughton a parlé et j'ai même accompagné dans leurs expéditions plusieurs partis d'experts. En une certaine circonstance, j'ai participé au sauvetage de trois chalands du ministère des Ressources qui s'en allaient à la dérive, parce qu'ils étaient dirigés par des équipages compétents en sondages mais peu expérimentés en navigation.

Je dois dire, d'abord, que la discussion que nous faisons ici en comité et qui se fera à la Chambre sur les cours d'eau internationaux attirera l'attention du Canada sur un sujet qui a été jusqu'ici très négligé par la plupart des Canadiens et qui est pourtant rempli de possibilités pour le développement de la Colombie.

Monsieur le président, nous sommes en grand danger de perdre ces chances de développement, si nous ne prenons pas ici, dans ce Comité, les décisions appropriées. Je crois que nos discussions et les exposés si convaincants du général McNaughton auront pour résultat de faire apprécier davantage le travail de la Commission conjointe internationale, et particulièrement celui